

Bistrots genevois: sevrage brutal pour les fumeurs

Genève. L'initiative antitabac a été plébiscitée par 79,2% des votants. Elle entrera en vigueur d'ici peu

Les fumeurs genevois n'ont plus que quelques semaines devant eux avant d'être contraints au sevrage dans les cafés et les restaurants. Hier, les citoyens ont accepté, par 79,16% des voix, l'initiative antitabac destinée à bannir la fumée des lieux publics fermés, à l'exception des prisons, des EMS et des hôpitaux. Et les autorités ont l'intention de l'appliquer au pas de charge.

C'est ce qu'a annoncé hier le conseiller d'Etat PDC Pierre-François Unger, à la tête du Département de l'économie et de la santé, prenant même de court les initiants, qui n'imaginaient pas une mise en œuvre aussi rapide de leur texte. A l'origine de cette célérité, le recours qui avait été déposé, sans succès, au Tribunal fédéral contre l'initiative, et qui a donné au département du ministre «le temps de plancher sur un règlement d'application» qui sera adopté par le Conseil d'Etat dans quelques jours.

Ce qu'il reste à définir? Les sanctions qui seront appliquées aux contrevenants: les autorités hésitent encore entre des amendes plus lourdes pour les exploitants, réputées «plus efficaces», selon Pierre-François Unger, ou pour les clients, ce qui serait «plus juste», estime le ministre. La loi d'application, qui remplacera ultérieurement le règlement, et qui ne butera pas sur les mêmes limites, pourrait aussi instaurer une répression plus drastique.

Le succès du texte ne faisait que peu de doute: dans les cantons où les citoyens se sont prononcés sur des initiatives antitabac, celles-ci ont toujours été acceptées par 55 à 80% des voix. Mais le plébiscite de l'initiative place Genève parmi les cantons les plus déterminés à en finir avec le tabagisme passif, alors que l'interdiction est déjà en vigueur au Tessin et à Appenzell Rhodes-Extérieures et qu'elle sera instaurée dans les mois qui viennent dans les Grisons, à Soleure et en Valais.

Le résultat genevois était salué hier par la plupart des partis politiques, où l'on se félicitait que «les préoccupations de santé publique» l'emportent sur la liberté individuelle.

Seule voix discordante, celle des libéraux, qui regrettaient que «le paternalisme étatique ait pris le pas sur la responsabilité individuelle». «Désormais, les clubs privés vont se multiplier à Genève pour contourner l'interdiction», prédit Ivan Slatkine, qui déplore le vote d'un texte «sans nuance».

Membre du comité d'initiative, Roland Burkhard voit au contraire dans le résultat genevois «un signal clair à l'intention des parlementaires fédéraux: au lieu de voir adopter des lois édulcorées, les gens veulent des règles simples».

Quant à la compatibilité des dispositions genevoises avec la future loi fédérale, elle ne devrait pas poser problème au vu de la prise de position récente de la Commission de la santé des Etats. Pour les sénateurs, les cantons devraient rester libres d'instaurer des lois plus restrictives que la Confédération.

Sandra Moro

© Le Temps, 2008. Droits de reproduction et de diffusion réservés.